

Commission Nationale du Débat Public

**Complexe dédié aux industries médiatiques  
et culturelles**

## **ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION PREALABLE**

Février 2021

**Ville de Béziers  
Département de l'Hérault**

studios occitanie méditerranée



## Préambule Sommaire

Le maître d'ouvrage confirme ici son souhait de poursuivre les étapes nécessaires au développement de son projet.

Il prend acte du bilan des garants de la concertation préalable organisée sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public.

Un certain nombre de réponses a déjà été apporté en cours de concertation, d'autres sont apportées dans le présent document.

Le contexte sanitaire actuel a un impact non négligeable sur le calendrier du projet qu'il faut prendre en compte.

Le projet a un rôle majeur à jouer dans le cadre de la relance à engager pour notre société.

### Sommaire:

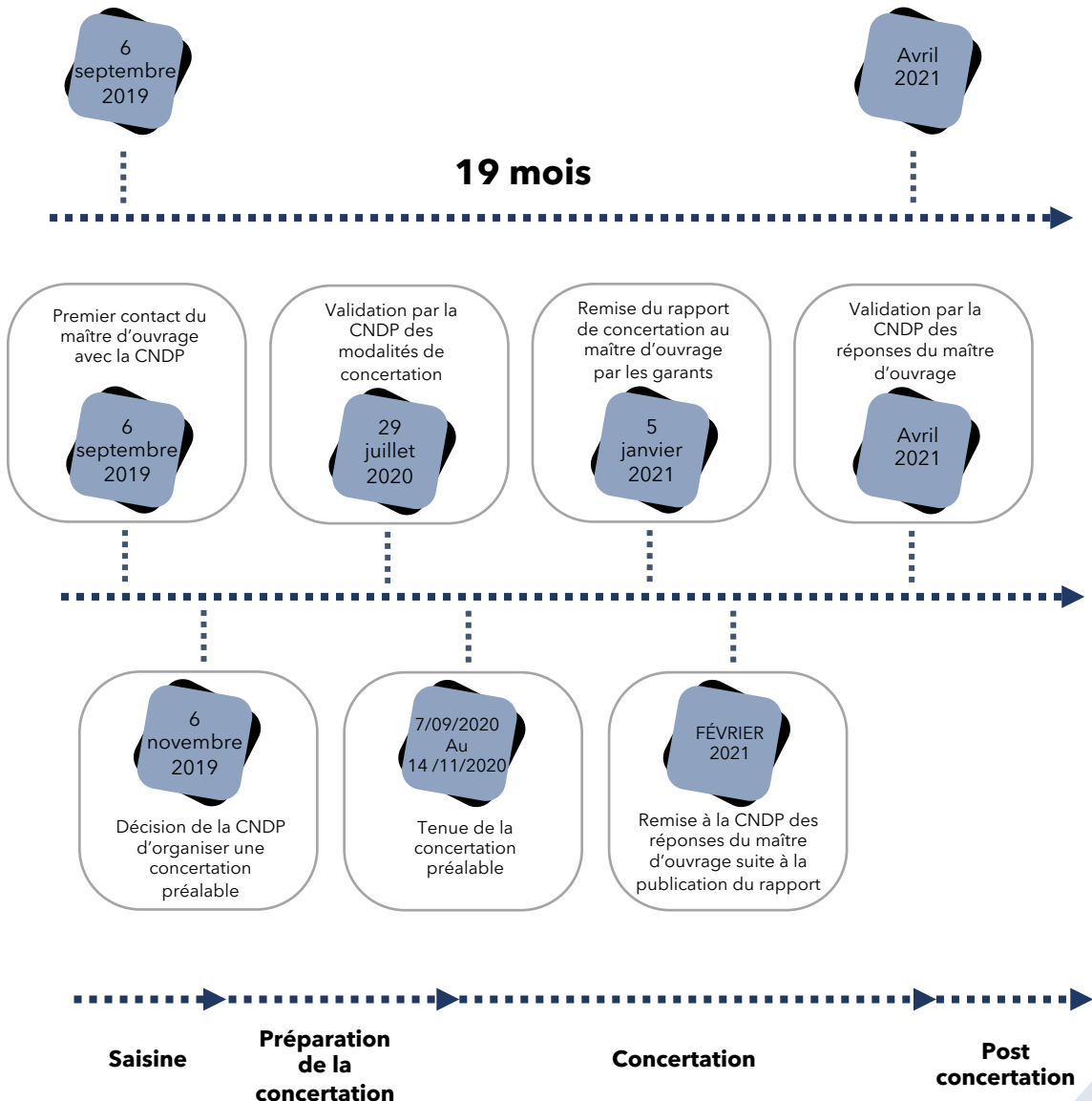
<b>Préambule Sommaire</b>	<b>1</b>
<b>Contexte</b>	<b>2</b>
<b>Cadre Définitions</b>	<b>4</b>
<b>Un enjeu stratégique confirmé</b>	<b>6</b>
<b>Recommandations des garants</b>	<b>7</b>
<b>Questions des garants - réponses</b>	<b>8</b>
<b>En résumé</b>	<b>19</b>

## Contexte

**La concertation préalable: un processus long, obligatoire (art L 121-1 et suivants du code de l'environnement) et préliminaire en amont de toutes autres procédures légales.**

La procédure obligatoire de saisine de la CNDP a été notifiée au maître d'ouvrage dans le cadre du certificat de projet déposé par lui en décembre 2018, clôturant ses études de faisabilité initiales et dont la réponse a été formulée par le préfet de l'Hérault en avril 2019.

Cette procédure n'avait pas été identifiée par les assistants à la maîtrise d'ouvrage proposés par le propriétaire du foncier au porteur de projet Studios Occitanie Méditerranée et intégrée dans les différents calendriers.



## Contexte

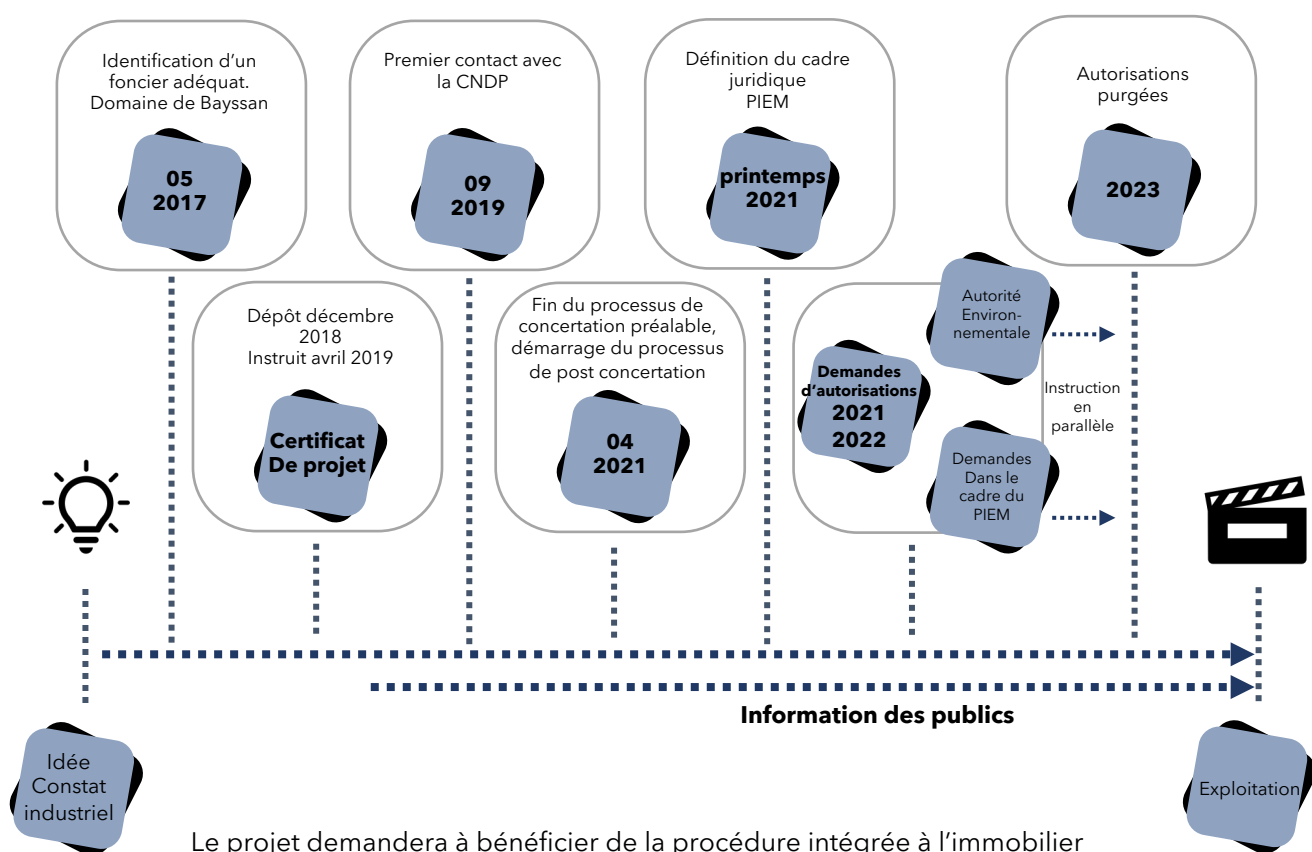
**Le développement d'un projet majeur: un processus complexe devant respecter un certain nombre de cadres légaux et réglementaires.**

Un temps long est nécessaire au développement de grands projets.

Ce projet se développe dans un contexte particulier, celui de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Coronavirus.

Cette crise impacte le calendrier et oblige le maître de l'ouvrage à réactualiser en permanence celui-ci.

Cela concerne à la fois le processus administratif, la définition du programme, le montage de l'opération, la mise en place des accords de partenariats...



Le projet demandera à bénéficier de la procédure intégrée à l'immobilier d'entreprise (PIIE) aboutissant à son terme à une déclaration de projet d'intérêt économique majeur (PIEM).

Cette procédure pourra être pilotée par l'Etat ou par une collectivité locale, elle entre dans le cadre de la simplification administrative voulue l'Etat.



## Cadre Définitions

**A l'issu de cette concertation, il semble important au maître de l'ouvrage de reprendre un certain nombre de généralités et définitions au regard du projet développé.**

Le public a du mal à identifier le projet au regard de son appellation: Complexe dédié aux industries médiatiques et culturelles.



Il ne s'agit pas du nom commercial, celui-ci sera dévoilé quelques mois avant l'ouverture. Nous avons utilisé le mot « média » volontairement, afin de ne pas être restrictifs sur les activités proposées aux professionnels et aux publics dans le cadre de la visite de l'outil professionnel.



**Média: (définition Larousse) Procédé permettant la distribution, la diffusion ou la communication d'œuvres, de documents, ou de messages sonores ou audiovisuels (presse, cinéma, affiche, radiodiffusion, télédiffusion, vidéographie, télédistribution, télématique, télécommunication).**

Le site proposera donc des infrastructures à destination de l'ensemble des industries médiatiques.



Ces infrastructures peuvent être synthétisées sous l'appellation de « studio ». Dans le langage commun une confusion peut naître de cette formulation. Cette confusion provient souvent de l'amalgame qui peut être fait au niveau des principales « majors » américaines.

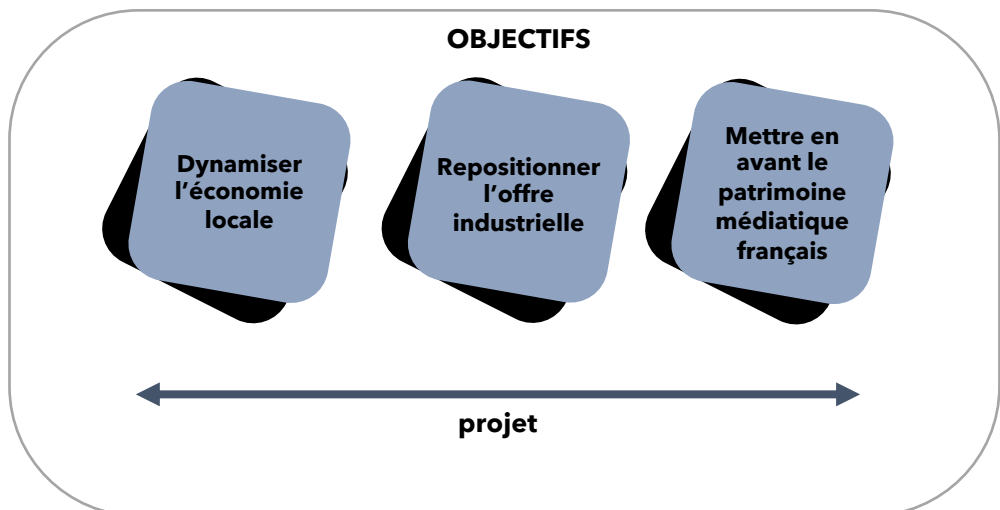
En effet un « studio » peut désigner, dans le cadre des industries médiatiques, deux éléments:

- Le studio, en tant qu'infrastructure physique constituée d'espaces nécessaires à la réalisation du produit médiatique (plateaux, bureaux, services, décors extérieurs etc ...)
- Le studio, en tant que producteur, qui va utiliser l'infrastructure physique afin de réaliser son produit médiatique.

Ces deux entités ne sont pas forcément les mêmes. Le projet se limitant à la création de l'infrastructure physique, de l'outil et de toutes ses composantes afin de répondre à un modèle économique pérenne.



L'installation de ce complexe va permettre de créer un véritable pôle de compétences. Le développement de ce pôle ne pourra être un succès qu'avec un soutien appuyé des collectivités pour la mise en place de ces industries sur leur territoire. Ce soutien devra s'exprimer pour le projet mais aussi est surtout au profit des productions et des industries techniques.



# Cadre Définitions

Extrait du rapport « tissu économique de la production audiovisuelle » du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel :

*En Occitanie, l'arrivée de deux séries quotidiennes, « Un si grand soleil » et « Demain nous appartient », en 2018-2019 a bouleversé l'écosystème des industries techniques de la région, en entraînant:*

- La création d'un studio de production par le groupe France Télévisions à Vendragues (deux plateaux de 1100 m2) et par le groupe TF1 à Sète (un plateau de 1600 m2);
- Un projet de transfert des moyens de postproduction de France Télévisions actuellement à Paris vers Montpellier;
- L'implantation à Montpellier de cinq à six prestataires nationaux majeurs du secteur dans le sillage des deux séries quotidiennes (TSF sur 300 m2 de stockage, Panavision , etc...);
- Et l'installation provisoire d'entreprises prestataires qui recrutent du personnel en région, le temps du tournage.

*Newen (Groupe TF1) aurait chiffré à environ 20 millions d'euros les dépenses annuelles en région générées par la production de la série « Demain nous appartient ». Plus récente , la série de France Télévisions, « Un si beau soleil », aurait généré entre 12 et 13 millions d'euros de dépenses en région pour sa première saison (septembre 2018-aout 2019), France.tv Studios internalisant de nombreuses tâches que Newen sous -traite ou achetant du matériel là ou Newen préfère louer.*

L'ensemble de ces éléments conforte l'installation du projet par la création d'un écosystème favorable à la pérennisation de ces activités. Un cercle vertueux peut se mettre en place au profit de ces industries pour cette région de l'Occitanie.

Le site sera ouvert au public afin de lui proposer une immersion dans l'univers des médias. **Il ne s'agit pas de la réalisation d'un parc à thèmes** tel qu'il peut être imaginé en faisant référence aux parcs du nord de la France ou à certaines traductions qui peuvent être faites du projet. Dans son dossier et ses propos le maître de l'ouvrage n'a jamais fait référence au développement de tels équipements. Il s'agira de développer des univers de divertissement sur des échelles différentes.

Le public aura accès au studio dans des espaces qui lui seront dédiés. Cette offre sera attractive et totalement novatrice en matière de divertissements proposés. Une attention particulière sera portée aux espaces éducatifs.

## OBJECTIFS A DESTINATION DU PUBLIC

Apprentissage  
Histoire du  
cinéma  
médias

Apprentissage  
Des métiers  
du cinéma  
Des médias

Mise en  
valeur  
du patrimoine  
français

Expérimenter  
la réalisation  
d'une  
production

Informersur  
les métiers  
des industries  
médiatiques

Expérimenter  
divertir

Vivre des  
expériences  
immersives

Provoquer  
des  
émotions

Etre dans le  
film

Etc ...

## Le projet répond à plusieurs enjeux nationaux

La France est un leader dans les industries médiatiques et culturelles à la fois du point de vue du savoir-faire mais aussi par les moyens de diffusion et l'accessibilité aux produits médiatiques. Afin de garder cette place de leader, la France a commencé à mettre en place un certain nombre d'outils (crédits d'impôts, exception culturelle française, politiques volontaristes dans les métiers des industries médiatiques et culturelles ...)

### Des enjeux nationaux



Plusieurs rapports font état du sous équipement en matière d'infrastructures de la France et du sous dimensionnement des infrastructures existantes. Rapport du CNC : les studios de tournage: enjeu primordial pour la France, mars 2019.

Un rapport du Conseil supérieur de l'Audiotvisuel note aussi le sous dimensionnement des infrastructures « tant pour les productions nationales que pour les productions étrangères, que les pouvoirs publics essaient d'attirer grâce au crédit d'impôt international. Or ces dispositifs fiscaux doivent être accompagnés d'une proposition d'infrastructures aptes à répondre aux besoins de ces productions étrangères d'ampleur. » (rapport Tissue économique de la production audiovisuelle, CSA 2020).



Le projet est aussi l'opportunité de la création d'un complexe unique en Europe continentale et de maintenir la France dans les premières puissance médiatiques au monde. Les complexes concurrents se situent essentiellement au Royaume Uni, qui sorti de l'Union Européenne souhaite engager une politique agressive pour ces industries à fort enjeu. Afin de maintenir notre compétitivité et nos emplois, le développement d'infrastructures de premier plan est une nécessité.



Le nombre de contenus à produire est en pleine expansion que cela soit en matière de jeux vidéos, cinéma, télévision. Les modes de distribution changent, mais les sites de production s'avèrent toujours indispensables. Les prévisions en matière d'investissement dans la production au niveau mondial pour l'année 2022 pour des sociétés comme Netflix, Apple, Amazon, Disney dépassent les 30 milliards de dollars dont pratiquement la moitié pour Netflix. Il est donc important de pouvoir fixer ces entreprises par des infrastructures adéquates.



Les compétences de nos professionnels sont reconnues dans le monde entier, et il n'est pas rare de voir sur les plus grandes productions mondiales des techniciens, des spécialistes des effets spéciaux, des graphistes, des ingénieurs français installés à l'étranger, là ou sont présentes un certain nombre d'infrastructures car ces équipements sont inexistantes en France.



L'enjeu patrimonial et les impacts en matière de développement économique pour les territoires sont tout aussi considérables. Un dossier d'Atout France intitulé « tourisme et cinéma » indique: « Film France estime ainsi à 500 millions par an, en moyenne, le nombre de personnes visionnant chaque année des images de notre pays à l'occasion de la sortie d'un film hollywoodien, chinois ou indien, que ce soit au cinéma, en dvd, ou à la télévision. Ces images de la diversité des paysages de France sont alors autant d'ambassadeurs virtuels de notre destination, avec une portée qui complète efficacement le marketing touristique effectué auprès de la clientèle internationale ».

La première projection cinématographique publique au monde eut lieu en France en 1895 à La Ciotat à l'initiative des frères Lumière.

### Extrait du rapport publié par les garants.

**Dans le cas où le MO déciderait de poursuivre son projet, suite à cette concertation préalable, nous formulons les recommandations suivantes pour la suite de la concertation :**

- **Maintenir une coopération étroite avec les propriétaires riverains du site**, par l'intermédiaire de l'Association qui a été créée pour la défense des riverains, afin qu'ils puissent participer à la définition des mesures de protection à mettre en œuvre pour diminuer, voire supprimer un certain nombre de nuisances. Ne pas oublier de les associer à la réalisation du nouveau plan de circulation qui sera établi, en concertation avec les collectivités territoriales compétentes dans ce domaine.
- **Poursuivre et approfondir les études environnementales** (notamment pour définir le mode d'alimentation en eau du site), et porter leurs résultats à la connaissance du public dès qu'ils auront été validés par les experts, selon une information adéquate. Plusieurs modalités de diffusion et d'échanges pourront être envisagées par le MO : publication sur son site internet, réunions publiques, avis sur les réseaux sociaux, diffusion d'un flyer en mairie de Béziers et à la CABM etc.

Au sujet de ces études sur les impacts environnementaux, il est souhaitable qu'une collaboration puisse s'établir entre les cabinets spécialisés du porteur de projet Studios Occitanie Méditerranée et du Département de l'Hérault qui porte le projet des Jardins de la Méditerranée, afin de pouvoir réaliser une première évaluation des impacts cumulés des deux projets sur l'environnement.

Il paraît également indispensable de **faire participer les associations environnementales** afin d'aller un peu plus loin dans l'analyse des résultats de ces études, et dans la définition des mesures à mettre en œuvre pour éviter, réduire ou compenser les impacts du projet sur l'état naturel du site.

- D'une manière générale, **assurer une continuité de l'information et de la participation du public :**

1. Par le maintien et l'enrichissement du site internet dédié au projet :
  - o rétablir le lien vers le dossier de concertation, intégrer les fichiers additionnels de la concertation, le bilan des garants, la réponse du MO.
  - o Supprimer l'image du Grand Huit, en page d'ouverture, qui ne correspond pas au contenu du projet et la remplacer par une autre image plus en adéquation avec les objectifs poursuivis par le projet
  - o Prévoir un questionnaire en ligne afin de permettre au public de poser des questions au MO, avec publication des réponses du MO
  - o Actualiser régulièrement le site avec les nouveaux événements, les nouveaux documents, les réunions prévues et leurs comptes rendus, les évolutions du calendrier etc.

2. Par la tenue périodique de points presse (par exemple tous les 6 mois) ;
3. Par l'organisation de réunions publiques régulières ; pourraient être invitées en priorité à ces réunions, toutes les personnes qui se sont impliquées dans cette concertation en participant aux réunions, rencontres et ateliers publics, et notamment les riverains du site ;
4. Par la mise à disposition du grand public de tous les documents qui seront produits durant toute la post concertation, par des moyens de diffusion diversifiés
5. Par la mise en place d'une information spécifique pour la phase travaux
  - **Créer des partenariats locaux** avec les institutions locales : collectivités territoriales, établissements publics (par exemple Pôle Emploi), chambres consulaires (C.C.I. de l'Hérault, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture), associations de quartier, associations développant des actions dans le domaine de l'audiovisuel, IUT de Béziers, écoles spécialisées dans les domaines du cinéma, des métiers du Multimédia et du numérique.
  - **Rechercher les complémentarités avec les infrastructures existantes** pour les tournages de films ou de séries dans le département de l'Hérault et dans la région Occitanie, en liaison avec l'Association Occitanie Films qui œuvre pour attirer les équipes de tournage en Occitanie, pour solidifier les filières professionnelles et qui soutient ces filières financièrement, avec l'aide de la Région.

### Q1 : Le détail et l'importance des impacts environnementaux du projet, et les mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser ces impacts sur l'état naturel

R1a: Poursuivre et approfondir les études environnementales, notamment les études d'alimentation en eau, et porter leurs résultats à la connaissance du public dès qu'ils auront été validés par les experts, selon une information adéquate. Plusieurs modalités de diffusion pourront être envisagées par le MO : publication sur son site internet, réunion d'information, avis sur les réseaux sociaux, diffusion d'un flyer en mairie de Béziers et à la CABM etc.

Des études environnementales complètes seront nécessaires à l'instruction des dossiers par l'Autorité Environnementale et au dépôt de l'étude d'impact. Le cadre légal est parfaitement défini et la maîtrise d'ouvrage respectera ces procédures suivant les instructions indiquées par les services de l'Etat et des collectivités locales.

Le processus de concertation est une étape très en amont et la loi lors de cette information préalable des publics n'impose pas à ce que ces différentes études soient accomplies. Ce qui irait à l'encontre des objectifs de la concertation, la concertation étant un outil d'aide à la prise de décision pour le maître d'ouvrage. Néanmoins, le maître d'ouvrage durant ses études préliminaires a fait réaliser un premier inventaire qui a été communiqué aux publics et une vérification des capacités en alimentation en eau a été réalisée, elle aussi, communiquée au public.

Dans le cadre de la réalisation des études définitives, les inventaires se poursuivent ainsi que la détermination des modalités de la gestion de la ressource eau au regard de l'élaboration du programme définitif ne pouvant intervenir qu'au terme de cette concertation.

Il est toujours préférable de réaliser des inventaires sur des longues périodes (plusieurs années) fin d'avoir la vision la plus complète possible sur le fonctionnement environnemental du site, c'est le choix que nous faisons.

Le public sera tenu informé suivant les avancées réalisées lors de la consolidation des études et suivant les modalités qui seront présentées ci après (paragraphe Q5).

R1b : Au sujet de ces études sur les impacts environnementaux, il est souhaitable qu'une collaboration puisse s'établir entre les cabinets spécialisés du porteur de projet Studios et du Département de l'Hérault qui porte le projet des Jardins de la Méditerranée, afin de pouvoir réaliser une première évaluation des impacts cumulés des deux projets sur l'environnement.

Les effets cumulés seront pris en compte dans le cadre de la définition du projet définitif suivant les indications des autorités. Ces différents effets seront appréciés au regard du niveau de connaissance que nous pourrions avoir des projets du Conseil Départemental. Ces effets touchent à la fois les notions environnementales et les questions de trafic, de gestion de la ressource en eau, des différents réseaux etc ... Nous tenons régulièrement informés les services du Conseil Départemental et nous affirmons ici toute notre ouverture à l'étude des différentes synergies entre nos deux projets.

Il est important de rappeler que le projet que nous portons est une maîtrise d'ouvrage à 100% privée et que le projet porté par le Conseil Départemental est de maîtrise d'ouvrage publique. Aucun lien juridique n'existe entre nos deux projets.



## Questions des garants

R1c : Il paraît également indispensable de faire participer les associations environnementales afin d'aller un peu plus loin dans l'analyse des résultats de ces études, et dans la définition des mesures à mettre en œuvre pour éviter, réduire ou compenser les impacts du projet sur l'état naturel du site.



Les différents acteurs de l'environnement seront impliqués afin d'envisager les mesures adéquates nécessaires à l'intégration du projet dans son environnement. Avant cela l'ensemble des diagnostics devra être achevé au regard des demandes de l'autorité environnementale et de la définition du programme définitif du projet. Ces acteurs seront donc sollicités au moment opportun avec la matière suffisante afin de pouvoir réaliser un échange constructif afin d'envisager l'ensemble des solutions



La procédure environnementale est une procédure qui s'inscrit sur un temps long qui permettra à l'ensemble des parties de pouvoir s'exprimer.



Le site est contraint par un certain nombre de projets et dans le cadre de cet échange, il nous semble important aussi de pouvoir impliquer les services concernés par la réalisation du tronçon de la future LGV Montpellier Perpignan, Vinci Autoroute puisque le foncier objet du projet longe l'autoroute A9 ainsi que les propriétaires des deux carrières qui jouxtent le site.

## Q2 : Les modalités de financement du projet nécessitent des éclaircissements, tant pour les décideurs locaux que pour le public, au fur et à mesure de l'avancement des études.

R2 : Diffuser les informations concernant les partenaires financiers, les marques et les enseignes au fur et à mesure des possibilités, sur le site Web et lors des réunions périodiques.



Il s'agit d'un projet privé qui à ce jour n'a fait l'objet d'aucun financement public direct, d'aides ou de subventions. L'élaboration du montage financier s'inscrit lui aussi dans un temps long après qu'un certain nombre de garanties puisse être apporté aux partenaires dont la cadre juridique dans lequel s'inscrira cette opération.



Le schéma général est le même que pour un projet de construction individuelle pour un particulier:

- Identification d'un foncier
- Définition d'un projet préliminaire
- Signature d'une promesse de vente sous conditions suspensives de droit commun
- Dépôt des autorisations de construire
- Instruction des dossiers de financement
- Accord des emprunts bancaires
- Obtention des autorisations administratives
- Déblocage du financement
- Signature de l'acte de cession foncier

## Q3 : Les études relatives aux nuisances potentielles pour le voisinage du site devront être affinées et complétées notamment par une étude sur les nuisances sonores liées tant à la période de travaux qu'à l'exploitation du parc à thèmes.

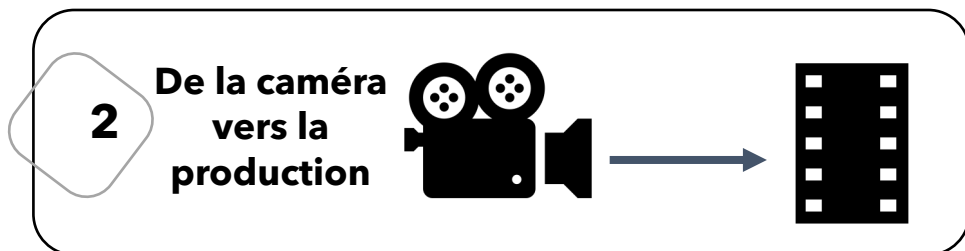


Comme indiqué en introduction de ce dossier le maître d'ouvrage souhaite réitérer ici l'importance de la terminologie, il ne s'agit pas ici de réaliser un parc à thèmes tel qu'il peut en être identifié sur d'autres sites en France ou en Espagne. Il s'agit d'un outil qui respectera la thématique médiatique dans toute ses composantes, le but étant de faire découvrir au public l'envers du décor au travers d'un certain nombre d'installations associées ou pas à des propriétés intellectuelles.

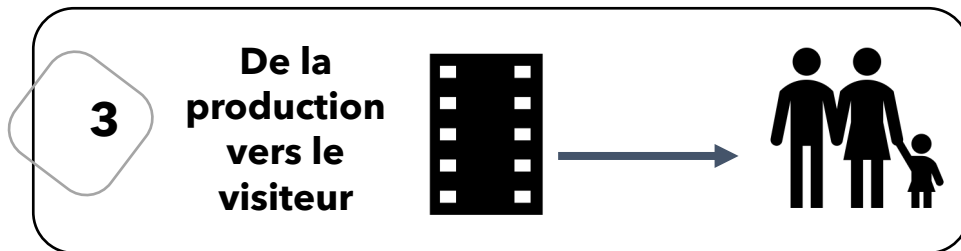
### Du professionnel vers le public



Comment l'acteur ou l'objet de la production va véhiculer ses émotions vers la caméra pour ensuite les transmettre au public et en générer de nouvelles.



Les images ou objets enregistrés doivent pouvoir prendre appui sur des infrastructures physiques qui seront clairement identifiées par les publics et permettront dans l'imaginaire collectif d'associer à un lieu les éléments produits.



Les documents produits et même la manière dont il sont produits devront pouvoir être accessibles aux publics afin de générer ces nouvelles émotions.

## Questions des garants

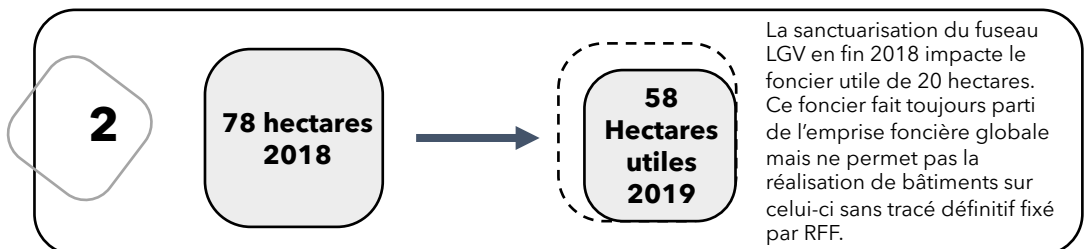
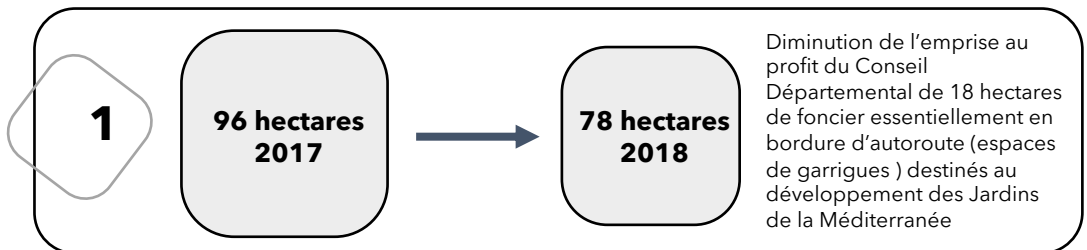
R3a : Maintenir une coopération étroite avec les propriétaires riverains du site, par l'intermédiaire de l'Association qui a été créée pour la défense des riverains, afin qu'ils puissent participer à la définition des mesures de protection à mettre en œuvre pour diminuer, voire supprimer un certain nombre de nuisances.



Une information sera maintenue afin de faire partager aux riverains les évolutions et avancées du projet.

Depuis son commencement le projet a évolué et a encore évolué à l'issue de la concertation.

### Une emprise foncière qui a évolué



Ces changements d'emprise nous ont obligé à revoir plusieurs fois le projet et redéfinir son modèle. Ces changements ont aussi impliqué et impliquent une diminution de l'investissement initial. A l'issue de la concertation et afin d'intégrer au mieux le projet à son environnement l'investissement sera optimisé.



Les points soulevés durant la concertation par les riverains sont en train d'être pris en compte dans l'élaboration du nouveau schéma d'intention du projet. Ce schéma sera présenté aux riverains et tâchera dans la mesure du possible de respecter un certain nombre de principes de composition comme par exemple:

- L'installation des bâtiments les plus hauts à proximité de la carrière et son monticule.
- L'installation de l'espace directement ouvert au public à proximité immédiate des accès depuis la sortie 36.
- Diminuer au maximum l'emprise des stationnements de surface.
- Veiller à ce que les éclairages soient dirigés dans la mesure du possible à l'opposé des habitations des riverains.
- Végétaliser au maximum la périphérie intérieure de l'emprise foncière.
- Veiller à une architecture soignée dans le cadre de l'utilisation des bâtiments.
- Mettre en place des dispositifs de gestion responsable des ressources.
- Etc...

# Questions des garants

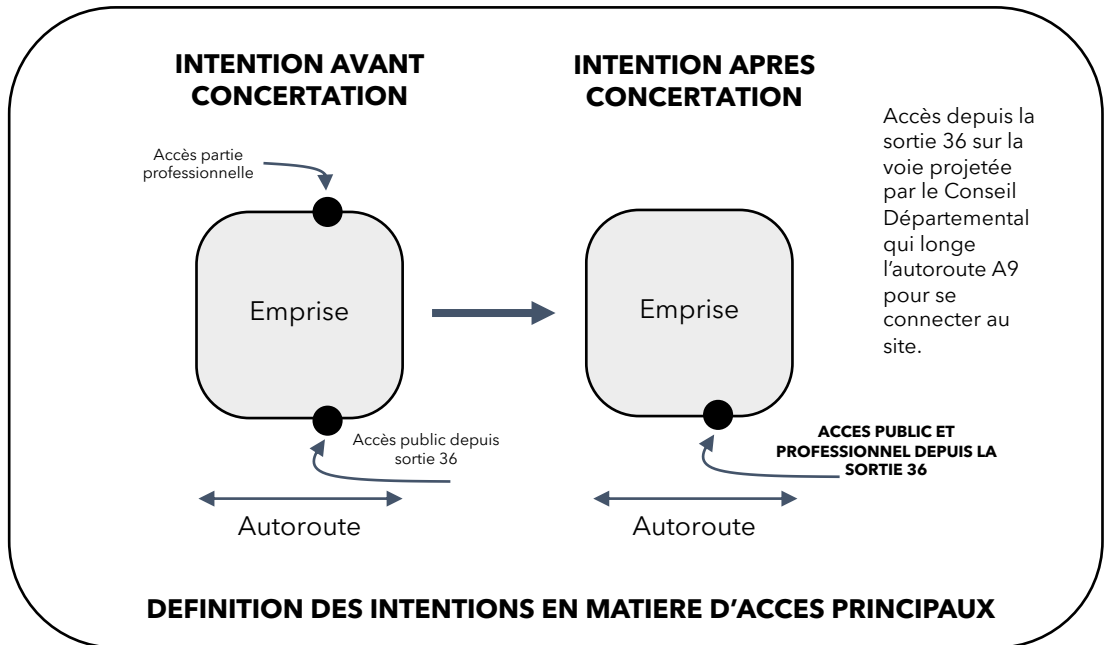
R3b : soumettre à l'avis des riverains un projet de plan de circulation élaboré en collaboration avec les collectivités territoriales compétentes,



Le maître de l'ouvrage sera aux cotés des riverains afin de travailler avec les collectivités compétentes un plan de circulation approprié en lien avec le projet développé. Ce plan de circulation devra donc être établi avec le Conseil Départemental, l'Agglomération Béziers Méditerranée, la ville de Béziers.



Dans le schéma d'intention à venir, il sera pris en compte la préoccupation des riverains au niveau des accès au site, les accès principaux publics et professionnels se feront depuis la partie sud (accès depuis la sortie 36)



Cette gestion de la circulation routière pourra être complétée par un plan de mobilité:

- Par la réalisation d'équipements en site propre (pour relier la gare de Béziers par exemple).
- Par l'élaboration d'un plan de transport en commun performant reliant:
  - Le site à la ville de Béziers (Haut Niveau de Service pouvant utiliser les infrastructures en site propre).
  - Le site aux principaux pôles dans un rayon de 45 min en temps de déplacement (principales plages, campings ou autres lieux)
  - Le site et les principales plateformes régionales.
- Par la mise en place de solutions de mobilité innovantes (véhicule électrique, hydrogène etc ...).
- Par la limitation des déplacements motorisés polluants sur le site.
- Il sera nécessaire aussi de questionner pour l'intégrer dans le plan l'Etat au sujet de la future LGV.
- Par un questionnement plus général quelle mobilité pour demain ?

### Q4 : La grille des emplois potentiels, tant pour la phase travaux que pour la phase exploitation, devra, le moment venu, être précisée et faire l'objet d'un partenariat avec les institutions locales



Le site sera en capacité d'accueillir en simultanément le tournage de plusieurs séries et longs métrages en offrant un niveau d'équipements inégalé. Une grosse production pouvant nécessiter plus de 1000 emplois (exemple Valerian de Luc Besson tourné à Paris) et une série télé jusque 400 emplois.



Statistiquement un emploi direct génère:

- 1,5 emploi indirect (calculé à partir des emplois directs)
- 1,2 emplois induit (calculé à partir des emplois indirects)

Selon l'atlas de la culture 2018 région Occitanie publié par le ministère de la Culture, le site deviendrait le premier établissement employeur de la région Occitanie, par les créations d'emplois générées.



Un projet important pour les professionnels locaux: la présence de studios permet de capter plus facilement les flux de productions. De plus le projet permettra de développer un nouveau pôle de compétences qui pérenniserait l'emploi.



La région Occitanie et plus particulièrement le département de l'Hérault accueille déjà un certain nombre de prestataires et moyens de postproduction pour des besoins spécifiques qui leurs sont propres (France.tv Studio et Newen). L'installation du projet au domaine de Bayssan permettra aux professionnels de lier leur plan de charge et d'ouvrir de nouvelles perspectives (création de nouvelles entreprises, décentralisation des industries parisiennes...).

R4 : Créer des partenariats locaux avec les institutions locales : collectivités territoriales, établissements publics (par exemple Pôle Emploi), chambres consulaires (C.C.I. de l'Hérault, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture), associations de quartier, associations développant des actions dans le domaine de l'audiovisuel, IUT de Béziers, écoles spécialisées dans les domaines du cinéma, des métiers du Multimedia et du numérique.



Au fur et à mesure de l'avancement du projet, il sera pris des contacts avec les associations mais aussi les futurs utilisateurs au travers des productions afin de favoriser l'emploi local. Cela nécessitera la mise en place d'un audit sur les différents besoins et les capacités du territoire à former. Ce travail ne pourra se faire qu'avec un appui fort des collectivités locales et des services de l'Etat concernés. Nous comprenons l'urgence et l'attente du territoire en matière d'emplois, mais ces différents dispositifs ne pourront être mis en place qu'après l'accomplissement de certaines étapes importantes du projet. Il reste en effet un long chemin du point de vue administratif et réglementaire à parcourir.



Il sera mis aussi en place des dispositifs sur la phase chantier auprès des services consulaires afin que les entreprises retenues puissent trouver la main d'œuvre nécessaire. Les chefs d'entreprises devront aussi s'impliquer afin d'accompagner ces processus.

## Questions des garants



Au-delà des emplois qui seront générés sur le site en lui-même par l'ensemble des acteurs économiques, une réflexion sera aussi importante en termes de créations d'emplois indirects par la mise en place de circuits courts d'approvisionnement.



A titre d'exemple, un film produit par une des majors américaine atteint régulièrement des dépenses en France de 200 000 à 500 000 euros par jour de tournage, avec notamment l'emploi massif de personnels français (source Atout France - film France).  
Les dépenses sur le territoire pour un long métrage chinois sont en hausse avec 50 000 à 100 000 euros de dépenses par jour de tournage (source Atout France - film France).



Le projet est nécessaire pour le biterrois qui est dans une situation socio-économique difficile puisque le taux de pauvreté en 2018 atteignait les 35 % et le taux de chômage en 2017, 23,4% (source INSEE 2020).

### Q5 : assurer une continuité de l'information et de la participation du public

R5a : Rétablir le lien vers le dossier de concertation, Intégrer les fichiers additionnels de la concertation, le bilan des garants, la réponse du MO



Les fichiers additionnels de la concertation ont été joints, le bilan des garants a été publié à la fois sur le site internet le site facebook du projet. Il en sera de même pour la publication de la réponse du maître d'ouvrage.

R5b : Maintenance du site web , changer l'image du Grand Huit incohérente avec l'objet du projet



Le site web du projet sera amélioré au cours des prochains mois avec de nouvelles fonctionnalités, cette nouvelle architecture doit aussi correspondre à la stratégie d'entreprise. L'image du grand huit n'était là qu'au titre d'illustration de la notion de divertissement mais ne préjugeait en rien à ce stade de la concertation du contenu des parties ouvertes au public.

R5c : Prévoir un questionnaire en ligne afin de permettre au public de poser des questions au MO, avec publication des réponses du MO ; Actualiser régulièrement le site avec les nouveaux événements, les nouveaux documents, les réunions prévues et leurs comptes rendus, les évolutions du calendrier etc.



Dans le cadre de la refonte du site, un certain nombre d'outils seront proposés aux visiteurs du site comme des questionnaires, des articles informatifs, un calendrier avec les grandes étapes du projet.

Cela sera mis en place dans les prochains mois, le préalable était de terminer la concertation afin de pouvoir projeter le projet dans un calendrier plus réaliste. Ce travail est en cours par les équipes de la maîtrise d'ouvrage et nécessite un peu de temps puisque le choix de l'outil juridique déterminera le calendrier.



## Questions des garants

R5d : Tenue périodique de points presse (par exemple tous les 6 mois) ; organisation de réunions publiques régulières : pourraient être invitées en priorité à ces réunions, toutes les personnes qui se sont impliquées dans cette concertation en participant aux réunions, rencontres et ateliers publics ;



Il est prévu un point presse durant le printemps afin de rendre compte des enseignements de la concertation.

Une réunion publique au cours de l'automne sera organisée, en fonction des différentes avancées des ateliers seront mis en place suivant les thématiques environnementales, d'accès, d'emplois, d'intégration du projet au territoire ....



**Il est important de noter que les dispositifs d'information du public évolueront aussi au regard du contexte sanitaire complexe auquel nous devons faire face.**

R5e : Mise à disposition du grand public de tous les documents qui seront produits durant toute la post concertation, par des moyens de diffusion diversifiés : web SOM, presse quotidienne et web ;



L'information relative au public sera maintenue par les réseaux sociaux et le site web et les différents événements organisés.

R5f : Mise en place d'une information spécifique pour la phase travaux



La phase travaux est encore lointaine et soumise à l'accord des autorisations d'urbanisme. Un dispositif spécifique sera mis en place à ce moment là.

### **Q6 : Les structures compétentes dans le domaine de l'audiovisuel n'ont pas été associées à ce projet**

R6 : Se rapprocher des autorités et des structures compétentes pour les tournages de films tant au niveau départemental qu'au niveau régional afin d'établir et de rechercher les complémentarités dans le domaine de la création audiovisuelle



Il est important de rappeler qu'il s'agit d'un projet privé qui a sa propre stratégie d'entreprise. Le CNC a été rencontré et Madame Frédérique Bredin avait fait part de son soutien au projet.

## Questions des garants



L'implication des territoires et des structures locales est importante à la fois:

- sur les espaces professionnels afin de bien répertorier l'ensemble des possibilités offertes aux productions et des atouts du territoire, cela implique un référencement performant, une présence renforcée aux grands événements professionnels (marché du film (Cannes, Los Angeles...), AFICI etc...  
**Promouvoir des lieux de tournage c'est promouvoir le territoire** et engendrer des recettes professionnelles mais aussi des recettes liées à l'industrie touristique.
- Sur les espaces ouverts au public mais aussi sur les autres espaces pouvant être associés aux production. En effet les impacts sur le tourisme des tournages est importante comme le montre le document édité par le CNC: impact des tournages sur le tourisme - table ronde du 23 01 2018.

## Q7 aménagement des parties publiques

R7 quelle sera la participation financière des collectivités territoriales pour l'aménagement des parties publiques (voiries, desserte depuis l'autoroute)



Le projet s'inscrit dans une emprise foncière totalement privée, il comporte des parties ouvertes au public mais qui ne sont pas publiques.  
Il reviendra aux collectivités d'informer le public sur les aménagements qui leurs seront propres permettant entre autres de desservir le site.

## En résumé

Le maître de l'ouvrage a donc déjà apporté un certain nombre de réponses durant la concertation et dans ce document en réponse aux questions des garants.

**Il est une nouvelle fois utile de rappeler que la concertation est une étape en amont dans le cadre du développement d'un projet, il revient à la CNDP d'être pédagogue sur ce point envers les différents publics.**

**Le futur projet prendra en compte les enjeux environnementaux dans toutes leurs dimensions, ces enjeux touchent aussi le développement humain. Les aspects liés à la crise actuelle seront aussi pris en compte. Il y a donc beaucoup de données que nous devons appréhender au cours des prochains mois.**

**C'est pour cela qu'avec l'ensemble des participants (associations, institutions etc ...) nous souhaitons pouvoir engager un dialogue constructif, dans le respect des uns et des autres et non basé sur l'opposition systématique.**

Il y a plusieurs points d'équilibre à trouver, nous avons déjà tenu compte d'un certain nombre de contributions de bon sens et nous entendons poursuivre ce dialogue.

**Les outils d'information mis en place devront être efficaces, raisonnés. Ils devront respecter la stratégie d'entreprise, être analysés en fonction des avancements du projet afin d'éviter tout investissement inutile. La concertation préalable nous a montré que certaines actions ne sont pas adaptées.**

**Cela ne pourra qu'enrichir le dialogue avec les publics avec la présentation d'informations complètes à leur intention.**

**L'information à destination des publics sera maintenue:**

- Diffusion des réponses du maître d'ouvrage sur les réseaux sociaux et site internet .
  - Information de la publication de ces réponses auprès des médias.
  - Un point presse par semestre au minimum sera organisé.
  - Amélioration progressive du site internet d'ici à la fin du printemps, répondant à la stratégie d'entreprise avec la mise en place de fiches d'informations, lien avec les réseaux sociaux, possible interactivité par des questionnaires. Dans l'intervalle le site actuel continuera à être alimenté, tout comme les réseaux sociaux.
  - A compter du second semestre de cette année, suite à nos études complémentaires, un atelier sera proposé sur les aspects environnementaux dans leur ensemble.
  - Le lien sera maintenu avec les riverains afin de leur faire part des avancées majeures.
  - Un fil conducteur avec les institutionnels et collectivités sera mis en place afin de travailler les questions socio-économiques, enjeu majeur pour le territoire au cours du second semestre de cette année.
  - Une présence de notre société aux événements professionnels.
  - En fonction des partenariats, de l'avancement du projet nous pourrons aussi prendre d'autres dispositions complémentaires.
- Les calendriers évolueront en fonction du contexte sanitaire.